

Le bavard

Juillet 2026



au cœur de la nature

**Municipalité
Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0**

Téléphone : (819) 268-2833

Télécopie : (819) 268-2883

Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net

Site web : st-edouard-de-maskinonge.ca

Facebook : Municipalité St-Édouard de Maskinongé

**Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS 2025

Aux citoyennes et aux citoyens de Saint-Édouard-de-Maskinongé, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part des faits saillants et de la situation financière de notre Municipalité. Le rapport financier 2025 a été déposé lors de l'assemblée du mardi 7 juillet 2026.

Les états financiers et le rapport annuel de l'auditeur préparés par la firme Stéphane Bérard CPA INC. (auditeurs externes) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2025 indiquent que les revenus de fonctionnement de la Municipalité s'élèvent à 1 403 670 \$, les charges sont de 1 631 858 \$.

Les investissements, l'amortissement et les différentes affectations donnent un déficit de 19 665 \$ pour l'année 2025. Le surplus accumulé non affecté de la Municipalité s'élève à 399 996 \$.

Ce rapport confirme que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité ainsi que sa situation financière au 31 décembre 2025, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous réserve des deux exceptions suivantes :

« La municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé perçoit des droits des exploitants de carrières et sablières sur son territoire en vertu d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. La municipalité comptabilise ses revenus reportés à partir des déclarations fournies par les exploitants. Nous n'avons pu auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception. Par conséquent, notre audit de ces droits s'est limité aux montants déclarés à la municipalité pour l'exercice et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus reportés aux 31 décembre 2025 et 2024 et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. »

« La municipalité détient un bâtiment pour lequel nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin d'évaluer le montant à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Ce manque constitue une dérogation selon le chapitre SP 3280 (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré et de l'exercice précédent. »

La firme comptable a par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

- Ainsi, pour l'exercice financier 2025, la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé présente un déficit de 19 665 \$. Ce résultat s'explique principalement par les dépenses engagées pour le dépôt du projet du PIIRL (chemin du Ruisseau-Plat), dont la demande a été refusée, par l'absence de compensation au titre de la collecte sélective, par le remboursement d'un trop-perçu de 10 000 \$ à la Table des élus en lien avec le projet des modules de jeux au parc, ainsi que par le fait qu'aucune affectation du surplus accumulé n'a été effectuée, contrairement à l'exercice 2024, où un montant de 75 600 \$ avait été affecté.

Principales réalisations en 2025 :

- Amélioration de notre réseau routier (subvention PPA-CE).
- Mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées s'y rattachant.
- Participation à la mise en place d'un programme de Gestion des actifs municipaux (en eau).
- Maintien du camp de jour.

- Festivités pour souligner le 75^e anniversaire de la municipalité tout au long de l'année 2025.
- Restauration et reconfiguration de l'espace de la bibliothèque municipale afin de créer un environnement plus convivial et de favoriser les activités de loisirs et de culture.
- Participation au PSPS (Politique de Soutien aux Projets Structurants) visant l'amélioration de la qualité de vie des gens du milieu (tableau afficheur au Dek hockey, jeux gonflables et station chaleur).
- Mise en place d'un Comité de vitalisation pour le dépôt de projets.

Orientations 2026 :

Le Conseil municipal entend poursuivre son objectif qui est d'améliorer les services offerts aux citoyens, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

- Poursuivre l'amélioration de notre réseau routier via le (PIIRL).
- Poursuivre la mise à jour de la terminologie et de la réglementation concernant l'Urbanisme et activer certains projets dans le milieu.
- Poursuivre la mise en place du programme de Gestion des actifs.
- Poursuivre les procédures pour la mise aux normes de l'eau (ajouts et améliorations d'équipements, Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau potable...).
- Débuter la démarche pour l'obligation de la délivrance d'une attestation d'assainissement municipale (AAM) pour les eaux usées.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation d'une Tour cellulaire. Attendu que la Municipalité est favorable au projet et donne son appui pour l'érection de ladite Tour cellulaire.
- Dépôt de projets au Fonds de vitalisation, par l'entremise du Comité local de vitalisation (CLVI).
- Dépôt de projet dans le programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.
- Dépôt de projet pour le garage municipal dans le programme PRACIM.

Traitement des élus en 2025 :

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous transmets le détail de la rémunération et des allocations de dépenses actuelles des élus:

<i>Mairesse :</i>	<i>Rémunération :</i>	9 835 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	4 917 \$
	<i>MRC (salaire et comités) :</i>	14 647 \$
<i>Conseiller (ère) :</i>	<i>Rémunération :</i>	3 278 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	1 639 \$

- * La rémunération et l'allocation de dépenses des élus sont indexées de 3 % annuellement. Selon le règlement 2023-261, adopté le 16 janvier 2024.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du Conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions, afin d'assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique dans le respect de la réglementation.

Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, aux pompiers sur appel, aux entrepreneurs, aux bénévoles et à la population en général pour l'appui et la confiance dont vous avez toujours fait preuve. Continuons d'unir nos efforts, afin que Saint-Édouard-de-Maskinongé demeure un endroit où il fait bon vivre.


Johanne Champagne, mairesse



Bonjour, paroissiennes et paroissiens !

De la communauté chrétienne de
Saint-Édouard de Maskinongé.
Paroisse St-Frère-André.

- 🕯 Samedi 11 juillet, Abbé Kamaté Matiri
- 🕯 Samedi 18 juillet, Liturgie de la parole
- 🕯 Samedi 25 juillet Abbé Benoît Matiri
- 🕯 Samedi 1^{er} août Abbé Jacques Doucet
- 🕯 **Samedi 8 août à 10h30 messe
extérieure avec animation Abbé
Benoît Matiri. Dans le cadre de la
journée de la Fête de la Famille.**
- 🕯 Samedi 15 célébration de la parole
- 🕯 Samedi 22 Abbé Fortuné Kamaté



Vous êtes cordialement toutes et tous invités(es)!

♥ Comme tous les ans nous vous demandons de participer au maintien de votre église par une contribution (dîme) volontaire, notre objectif cette année est de 5000,00\$.
La somme amassée est de 4 115,00\$ soit 82,3%. Merci pour votre contribution!

➤ La galerie du Presbytère a besoin d'amour et de peinture si un bénévole parmi vous à du temps, contacté : Michel Gerbeau au 819-383-7727

Guy Lapointe, Agent de communication



➤ Pour tout l'été les **jeux du mercredi soir (Babette & Cartes)** sont bien maintenus en continu à partir de 19h00 pour la saison estivale.

➤ Les Soirées de danse pour l'été sont le 4^e samedi du mois (juillet et août) à 19h30.
La prochaine Soirée de danse sera le samedi 25 juillet à 19h30 avec Denis Paquin au coût de 10\$ par personne et vous apportez vos consommations.



➤ **Le 8 août la FADOQ fera des démonstrations de jeux et cartes en après-midi dans le cadre de la Fête de la Famille !**



Bienvenue à tous!

*Information et Réservation :
Bernard Clément au 450-753-0989*

Fête de la famille

SAMEDI 8 AOÛT 2026

À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

✚ MESSE
À 10 H 30

➤ DÎNER ➤
BLÉ D'INDE
ET HOT DOG
GRATUIT



JEUX
GONFLABLES



➤ EN APRÈS-MIDI ➤

JEUX
AVEC LA

fadoq



SPECTACLE
HIP-HOP

AVEC
MARC-ANTOINE
SICARD



ATELIER
DE CIRQUE
VERS 13 H 30



PRIX
DE
PRÉSENCE



ARTISANS SUR PLACE
DE 9 H À 16 H



EN CAS DE PLUIE,
LES ACTIVITÉS SERONT À L'INTÉRIEUR
DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

➤ Venez célébrer en famille et entre amis ! ➤



ACTIVITÉS
POUR TOUS



AMBIANCE
FESTIVE



PLAISIR
GARANTI



BIENVENUE
À TOUS !

PROPRIÉTAIRE DE CHIENS ET/OU CHATS



Si vous êtes citoyens de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, vos chiens et/ou chats doivent être recensés et porter une licence en vertu de la réglementation Municipale.

Cette licence est valide pour une période de 12 mois débutant le jour où elle est émise. Une licence peut être transférable, mais non remboursable. Des exceptions s'appliquent pour les chiens guides et les chiens confiés à des gardiens par la Fondation MIRA.

Il est de votre responsabilité d'obtenir cette licence 30 jours suivant la date de réception de votre avis de recensement chaque année ou dans les quinze (15) jours de l'acquisition, de la prise de possession ou du moment où vous avez la garde d'un chien et/ou chat.

Le but de cet exercice est d'assurer aux propriétaires de chiens et de chats la récupération de leur animal de compagnie en cas de fugue. Notez bien qu'en cas de fugue, l'animal sans médaille sera remis à SPA Mauricie et des frais vont s'appliquer aux propriétaires pour le récupérer.

Pour de plus amples renseignements au sujet du règlement 2020-232 sur la garde d'animaux sur le territoire de la Municipalité, veuillez visiter notre site internet à : www.st-edouard-de-maskinonge.ca

Les droits exigibles pour obtenir la médaille sont :

- 40.00 \$ pour un chien stérilisé (avec preuve)
- 60.00 \$ pour un chien non stérilisé
- 40.00 \$ pour un chat stérilisé (avec preuve)
- 60.00 \$ pour un chat non stérilisé



819-376-0806

L'importance du port de la laisse dans un endroit public



En mars 2020, le gouvernement provincial a mis en vigueur le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens qui est applicable à l'ensemble du Québec. À cet effet, la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) est mandatée comme l'autorité compétente pour appliquer ce règlement dans la communauté. Ce règlement d'application comporte plusieurs mesures concernant les animaux dans les lieux publics.

Depuis sa mise en place, la **réglementation demande** notamment à tous les propriétaires de chiens d'être en mesure de les contrôler en tout temps ; **d'être tenu par une laisse d'une longueur de 1,85 m ou 6 pieds** ainsi que le port d'un harnais ou d'un licou en tout temps pour les chiens de 20 kg et plus. Les laisses rétractables sont également interdites, puisqu'elles ne permettent pas d'assurer un contrôle étroit de l'animal et ne respectent pas la longueur maximale fixée par la réglementation.

→ ***La réglementation municipale permet aux citoyens de vivre en sécurité sur le territoire et la SPA Mauricie s'assure de veiller à l'harmonie des citoyens et des animaux de la municipalité !***

- * Pour toutes informations concernant les différents règlements municipaux et provinciaux : spamauricie.com **Pour toutes questions ou urgence, n'hésitez pas à communiquer avec la SPA Mauricie au 819 376-0806.**



■ Avis important aux résidents : Sécurité et Civisme (Secteur Chemin du Ruisseau-Plat)

Chers citoyens,

Nous tenons à vous informer de certains comportements problématiques signalés récemment dans notre Municipalité, particulièrement sur le **chemin du Ruisseau-Plat**. Nous sollicitons votre vigilance et votre collaboration pour assurer la sécurité de tous.



Vols de signalisation et actes de vandalisme

Certains individus s'amusez actuellement à **voler des panneaux de signalisation** (notamment des arrêts obligatoires / *stops*) et à faire des **traces de pneus (barres noires)** sur l'asphalte.

- **Sécurité en jeu** : L'absence d'un panneau d'arrêt pose un danger de mort imminent pour les automobilistes et les piétons.
- **Mesures prises** : La *Sûreté du Québec* (SQ) a été officiellement avisée et intensifiera sa surveillance dans le secteur.
- **Appel à la vigilance** : Si vous êtes témoin de ces actes de vandalisme, veuillez-nous **en aviser immédiatement** ou contacter directement la SQ.



Circulation des camions lourds : Rappel des règles

Nous vous rappelons que le transit des camions lourds sur les chemins municipaux du secteur Ruisseau-Plat est **strictement interdit**, sauf pour les livraisons locales ou pour se rendre à un domicile.

- **L'itinéraire obligatoire** : Les conducteurs de véhicules lourds doivent obligatoirement emprunter la **rue Notre-Dame (Route 348)**.
- **Pourquoi ?** La 348 est une route du Ministère conçue pour supporter ce type de charge, ce qui n'est pas le cas de nos chemins municipaux qui s'endommagent plus rapidement.

Vitesse au volant

Un accident est si vite arrivé. Nous comptons sur le civisme de chacun pour **respecter scrupuleusement les limites de vitesse**. La sécurité de nos enfants, de nos marcheurs et de vos voisins en dépend.



🍌 **Merci de votre précieuse collaboration pour garder nos chemins sécuritaires et en bon état !**



De nature humaine

Mon Maski, mon plein air : découvrez votre terrain de jeu!

La MRC de Maskinongé vous invite à explorer les nombreux sites de plein air de proximité qui font la richesse de notre territoire grâce à sa nouvelle campagne « **Mon Maski, mon plein air** ».

Que vous soyez amateur de randonnée, de vélo, de kayak, d'observation de la nature ou simplement à la recherche d'un endroit pour profiter du grand air, de nombreuses possibilités s'offrent à vous à quelques minutes de la maison.

Au cœur de cette initiative se trouve un tout nouveau **répertoire des sites de plein air de proximité**, qui regroupe les sentiers, parcs, accès aux plans d'eau, sites d'observation et autres attraits naturels répartis dans les 17 municipalités de la MRC de Maskinongé.

Accessible en tout temps et sur appareil mobile, cet outil pratique permet de trouver facilement des activités selon vos intérêts et la saison. Que ce soit pour une sortie en famille, une activité sportive ou un moment de détente en nature, consultez le répertoire dès maintenant au monterraindejeu.com

- Cet été, partez à la découverte de votre territoire et profitez pleinement de tout ce que Maski a à offrir!

Carrefour jeunesse-emploi Maskinongé

En 5 minutes ...

Tu pourrais gagner un de
ces deux prix (valeur de 300\$)

Participe ici



Ton opinion vaut gros!

Tu as entre 15 et 35 ans et tu habites dans la MRC de Maskinongé? (Ou tu connais de près quelqu'un qui répond à ces critères). On veut savoir ce que tu penses du CJE et connaître tes habitudes, tes besoins et tes intérêts.

 En participant, tu cours la chance de gagner : Un casque d'écoute JBL d'une valeur de 300 \$ OU une carte Visa prépayée de 300 \$.

→ Ça ne prend que cinq minutes, mais ton avis peut faire toute la différence!

 Réponds au sondage dès maintenant : <https://forms.cloud.microsoft/r/McgB7kJsGn>

→ Le tirage au sort sera effectué en septembre 2026.



MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE !

Pendant la période estivale, la bibliothèque sera fermée les **Mardis 21 et 28 juillet 2026**. Nous serons de retour le mardi 4 août 2026 à l'horaire habituel soit de 19h00 à 21h00.



Quoi de plus relaxant que de s'évader dans la lecture d'un bon livre bien confortablement installé à l'ombre dans la chaleur de l'été ? Et c'est gratuit! BONNES VACANCES!

Métamorphose réussie : Notre bibliothèque brille à l'AGA 2026 du Réseau BIBLIO !



**Récipiendaire : « Prix Distinction – Reconnaissance »
Chantal Sellier de la Bibliothèque Hélène Robert de
Saint-Édouard-de-Maskinongé**

De gauche à droite : Johanne Champagne, mairesse, Hélène Robert, coordonnatrice, Chantal Sellier, récipiendaire et membre du comité, Isabelle Jeffrey, conseillère municipale, Martine Parent, présidente du Réseau BIBLIO CQLM.

Chantal Sellier a joué un grand rôle dans le projet de réaménagement de la bibliothèque. Il est rare de croiser des personnalités capables de transformer une vision abstraite en une réalité aussi palpable. Chantal est de cette trempe : une véritable force de la nature qui a porté le projet de la bibliothèque à bout de bras, habitée par une détermination que rien ne semble pouvoir ébranler. De la conception méticuleuse des plans jusqu'aux toutes dernières finitions, Chantal a été le chef d'orchestre de cette métamorphose. Son implication ne s'est pas limitée à la supervision ; elle s'est investie dans chaque détail. Aujourd'hui, l'espace respire : la circulation est devenue fluide, le cadre inspirant et l'harmonie règne, offrant à l'équipe un environnement à la hauteur de son dévouement. Grâce à son regard de bâtisseur et à sa sensibilité humaine, Chantal a offert aux usagers une expérience exceptionnelle. Sa contribution marquera durablement l'histoire de la bibliothèque et, par extension, celle de tous ceux qui en franchissent le seuil.

**De plus, la Bibliothèque Hélène Robert a été finaliste dans la catégorie
« Prix Distinction Aménagement – Amélioration »**

L'amélioration de la bibliothèque repose sur une accessibilité accrue et une expérience de visite entièrement repensée. La nouvelle disposition favorise une circulation fluide, une meilleure visibilité et un confort accru pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les collections, désormais organisées par thématiques plutôt que par formats, facilitent la recherche et encouragent la découverte, tandis que la réduction de la hauteur du mobilier libère l'espace, laisse entrer la lumière et crée une ambiance plus ouverte et accueillante. Parallèlement, la bibliothèque renforce son rôle de lieu de vie et de rencontre grâce à un coin café convivial qui stimule les échanges et contribue à briser l'isolement social. Les espaces modernisés — incluant une murale inspirante, un aménagement ludique pour les enfants et un espace numérique avec Wi-Fi gratuit — offrent un environnement chaleureux, fonctionnel et attrayant, propice à la lecture, à la créativité et au partage. Chapeau à toute l'équipe de bénévoles, aux employés et à la Municipalité qui ont mis la main à la pâte pour cette métamorphose. C'est le genre de projet qui fait rayonner toute une petite collectivité. Bienvenue à vous tous citoyennes et citoyens !

Cet été, prenez soin de vous et de vos proches avec le Centre l'Étape du Bassin Maskinongé

L'été est souvent synonyme de vacances, de rassemblements et de moments en famille. Toutefois, cette période peut aussi apporter son lot de défis, de stress ou de questionnements liés aux dépendances, que ce soit pour soi-même ou pour un proche.

Le Centre l'Étape du Bassin Maskinongé offre gratuitement des services de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement en dépendance à toute la population de la MRC de Maskinongé.

Nos services incluent notamment :

- Suivis individuels personnalisés;
- Soutien aux proches;
- Évaluation des besoins et accompagnement dans l'atteinte des objectifs;
- Groupes de soutien et activités de développement personnel;
- Prévention de la rechute et maintien des acquis;
- Références vers d'autres ressources au besoin.

→ Tous nos services sont confidentiels, accessibles et gratuits.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de l'information ou du soutien.

Centre l'Étape du Bassin Maskinongé

134, avenue Saint-Laurent

Louiseville (Québec) J5V 1J7

Téléphone : 819-228-8377

Courriel : developpement@etape.qc.ca



→ Nous sommes un organisme à but non lucratif : *Équijustice Maskinongé*.

→ **Notre mission en Médiation sociale, permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue.**

→ La médiation sociale est permise grâce aux fonds notariales de la chambre des notaires.



ÉQUIJUSTICE MASKINONGÉ

Vous vivez un conflit avec

- Voisinage, proche aidance
- Interpersonnel, intrafamilial
- Travail, scolaire
- Etc.

Nous sommes là pour vous aider.

La **médiation sociale** permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue.



equijustice.ca



819 228 8693

HORAIRE ESTIVAL

du 25 juin au 14 août



Horaire régulier
SANS RÉSERVATION



Un minimum de réservation est requis
RÉSERVATION OBLIGATOIRE



Horaire estival
SANS RÉSERVATION

ALLER vers Trois-Rivières

ST-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ • Édifice municipal	6 h 27	14 h 10
STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT • Édifice municipal	6 h 37	14 h 20
ST-PAULIN • Église	6 h 47	14 h 30
CHARETTE • Gare	6 h 55	14 h 38
CHARETTE • Le Villageois	6 h 57	14 h 40
ST-BONIFACE • Dépanneur Sonic	7 h 07	14 h 50
ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS • Desjardins	7 h 15	15 h 00

TROIS-RIVIÈRES



Pour une correspondance avec l'Express Bleu, aviser le chauffeur à l'embarquement.

• Centre Les Rivières	7 h 25	15 h 30
• Bel-Avenir - UQTR*	7 h 35	15 h 40
• Cégep Humanités	7 h 42	15 h 47
• Cégep Sciences	7 h 43	15 h 48
• CHAUR Clinique R3R	7 h 47	15 h 53
• Collège Lafiche	7 h 50	15 h 56

RETOUR de Trois-Rivières

ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS • Desjardins	8 h 25	16 h 18
ST-BONIFACE • Dépanneur Sonic	8 h 35	16 h 28
CHARETTE • Le Villageois	8 h 45	16 h 38
CHARETTE • Gare	8 h 47	16 h 40
ST-PAULIN • Église	8 h 55	16 h 48
STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT • Édifice municipal	9 h 05	16 h 58
ST-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ • Édifice municipal	9 h 15	17 h 08



CTCAM

TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS
MRC de Maskinongé

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

Retour à l'horaire régulier le lundi 17 août

CALENDRIER ANNUEL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Réf. : articles 148 et 148.0.1 du Code municipal

Mardi 13 janvier	Mardi 7 juillet
Mardi 3 février	Mardi 4 août
Mardi 3 mars	Mardi 1 septembre
Mardi 7 avril	Mardi 6 octobre
Mardi 5 mai	Mardi 3 novembre
Mardi 2 juin	Mardi 1 décembre

 **Toutes les assemblées ont lieu à compter de 19h30.**



Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Conseil Municipal pour 2025-2029

Mairesse : Mme Johanne Champagne 819-268-2833 Poste : 2525

Siège # 1 M. Michel Lambert	819-268-9232	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 2 M. Gaétan Petit	819-268-6663	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 3 M. Stéphan Tellier (Maire suppléant)	450-898-7673	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 4 M. Stéphane Boivin	819-609-8786	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 5 Mme Isabelle Jeffrey	450-820-2115	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 6 M. René Paquin	819-691-5251	Loisirs, Culture & Environnement

MESSAGE IMPORTANT :

À toutes personnes ou tous organismes qui désirent faire publier un article dans « **LE BAVARD** ». Vous devrez, faire parvenir celui-ci **avant le 10 du mois**. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration! Adresse courriel : municipalitededouard@sogetel.net



DÉCHETS DES ENCOMBRANTS

→ **La collecte se fera MERCREDI 15 juillet 2026**

« **Encombrant** » : Matière résiduelle solide dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposée dans un bac roulant utilisé à des fins résidentielles dont le couvercle est fermé. La taille et le poids de ces résidus doivent permettre d'être manipulés par 2

personnes sans équipement mécanique et ne doivent pas excéder une longueur de deux mètres et demi par article, d'un poids de 100 kg total pour l'ensemble des encombrants et un total de 5 articles par unité d'occupation, par collecte.

Les pneus usagés, les appareils concernant le halo carbures (fréon) et les rebuts de construction, appareil électronique, métaux lourds ne sont pas acceptés.

« Si vous désirez vous départir de matières récupérables, réutilisables, valorisables ou de résidus domestiques dangereux (peinture, huile, piles, batteries, solvants, pesticides, etc.), allez les porter à l'Écocentre de Louiseville. Consultez le site web d'[Enercvcle](http://Enercvcle.com)».